ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

2ième Étage, 202 rue Pitt
Cornwall (Ontario)
K6H 5R9
(613)933-2991
www.glpa-apgl.com

SOMMAIRE

DU PLAN D'ENTREPRISE

2009 à 2013

Comprend :

Budget d'exploitation – 2009

Budget d'immobilisations – 2009

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

MANDAT

Les buts de l'Administration sont d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux canadiennes désignées. La *Loi sur le pilotage* énonce que les tarifs doivent être justes, raisonnables et suffisants de manière à permettre à l'Administration, avec tout revenu provenant d'autres sources, d'assurer son autonomie financière.

CONSTITUTION

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, constituée en société à responsabilité limitée en mai 1972 et maintenue en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 1er octobre 1998, elle exerçait son activité sous le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée. Conformément à la *Loi maritime du Canada* qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, elle a acquis le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs et est réputée avoir été établie en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État et est désignée à l'annexe III, première partie, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le 1er octobre 1998, l'Administration a cessé d'être une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et a amorcé un processus visant à abandonner sa charte en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

POUVOIRS

Pour s'acquitter de ses responsabilités, l'Administration a promulgué des règlements, approuvés par décret, en vertu de la *Loi sur le pilotage*, concernant :

1. l'établissement de zones de pilotage obligatoire;
2. la prescription des navires ou des catégories de navires soumis au pilotage obligatoire;
3. la prescription des catégories de brevets et de certificats de pilotage qui peuvent être attribués;
4. la prescription des tarifs des droits de pilotage à verser à l'Administration pour les services de pilotage.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration est aussi investie des pouvoirs suivants :

1. Embaucher des cadres et des employés, y compris des pilotes brevetés, au besoin.

2. Conclure des contrats avec une personne morale pour les services de pilotes brevetés.

3. Établir des règlements régissant la gestion de ses affaires internes.

4. Acheter, prendre à bail ou acquérir par d'autres moyens des terrains, des bâtiments, des bateaux-pilotes et d'autres biens, au besoin, et disposer de ces biens acquis.

5. Contracter des emprunts pour acquitter ses dépenses.

6. Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, placer en obligations émises ou garanties par Sa Majesté du chef du Canada des fonds dont elle n'a pas un besoin immédiat et des bons du trésor provinciaux garantis par les gouvernements provinciaux.

OBJECTIFS DE L'ADMINISTRATION

Les objectifs généraux de l'Administration se résument ainsi :

- dispenser des services de pilotage et des services connexes rentables, sûrs, fiables et complets dans la région dont elle est chargée;

- promouvoir l'utilisation efficace de ses installations, de son équipement et de son expertise en appliquant ces ressources de façon productive dans les domaines et les régions géographiques qu'elle juge appropriés, et ce, à des fins de sécurité pour la navigation;

- fournir les services énumérés ci-dessus dans un contexte commercial où le but consiste à atteindre et à maintenir l'autonomie financière, tout en assurant le meilleur coût possible aux usagers;

- être sensible aux politiques écologiques, sociales et économiques établies par le gouvernement.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

À des fins de sécurité, l'Administration exploite un service de pilotage maritime dans toutes les eaux canadiennes des provinces d'Ontario, du Manitoba et de Québec, au sud de l'entrée septentrionale de l'écluse de Saint-Lambert.

Pour assurer ce service, l'Administration affecte des pilotes, qu'elle embauche, aux navires qui entrent dans la région et qui sont soumis au pilotage obligatoire. Ce travail est effectué à l'aide de bateaux-pilotes obtenus par contrat et de services de répartition, ces deux interventions étant contrôlées depuis l'administration centrale de pilotage à Cornwall, Ontario.

L'Administration doit coordonner ses efforts et ses activités avec d'autres organismes, dont la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent et la United States Seaway Development Corporation, qui assurent le fonctionnement des écluses et le maintien des systèmes de contrôle de la navigation dans la région; la Garde côtière canadienne, qui fournit des aides à la navigation; la Garde côtière des États-Unis, qui s'occupe du pilotage américain dans les eaux internationales.

La région de pilotage des Grands Lacs comprend :

- la circonscription de Cornwall
- la circonscription internationale n° 1
- le lac Ontario
- la circonscription internationale n° 2 (y compris le canal Welland)
- la circonscription internationale n° 3 (y compris les lacs Huron, Michigan et Supérieur)
- le Port de Churchill, Manitoba

GOUVERNANCE DE L'ADMINISTRATION

La gouvernance de l'Administration est le processus d'établissement et de surveillance des politiques et des procédures devant assurer la gestion adéquate des affaires de l'Administration, ainsi que sa viabilité financière.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

Le conseil d'administration de l'Administration est composé d'un président, de deux représentants des pilotes, de deux représentants de l'industrie du transport maritime et de deux représentants du public. Cette structure permet une communication efficace entre les parties et facilite la compréhension des besoins des principaux utilisateurs des services offerts.

Le Conseil consultatif maritime canadien a recommandé que la *Loi sur le pilotage* soit modifiée pour que la structure actuelle du conseil d'administration y soit inscrite.

Le président et deux membres du conseil d'administration sont également nommés au comité de vérification. À l'occasion de réunions mensuelles, ce comité examine les résultats financiers de l'Administration. Une fois cet examen terminé, les états financiers doivent être acceptés officiellement par le conseil d'administration lors de sa réunion.

.

En 2008, le conseil d'Administration a retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables professionnels pour procéder à la vérification interne de l'organisme.

L'Administration respecte les directives du Conseil du Trésor sur les pratiques de gouvernance des sociétés d'État.

RÉSUMÉ

Les buts généraux de l'Administration se résument ainsi :

- dispenser, dans la région dont elle est chargée, tous les services de pilotage et les services connexes de façon économique, fiable et sécuritaire;

- promouvoir l'utilisation efficace de ses installations, de son équipement et de son expertise en affectant ces ressources de façon productive aux domaines et aux régions géographiques qu'elle juge appropriés, et ce, à des fins de sécurité pour la navigation;

- fournir les services énumérés ci-dessus dans un contexte commercial où le but consiste à atteindre et à maintenir l'autonomie financière, tout en assurant le meilleur coût possible aux usagers;

- adopter une attitude positive envers les politiques environnementales, sociales et économiques établies par le gouvernement.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

Ces objectifs ont été établis dans la *Loi sur le pilotage* de 1972, et récemment adoptés de nouveau par le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion de planification stratégique tenue en juin 2008. L'Administration prévoit en 2008 un excédent des revenus d'exploitation pour une troisième année consécutive, et entend générer des excédents additionnels pendant la période de planification 2009–2013 afin d'éliminer la dette accumulée au 1er janvier 2008.

L'Administration planifie une augmentation nette de ses tarifs de l'ordre de 8% en 2009, afin d'augmenter ses revenus et ainsi compenser la diminution exceptionnelle du trafic maritime sur les Grands Lacs en 2008; cette diminution a été causée par le ralentissement économique mondial, qui fera sans doute plonger l'économie nord-américaine dans une récession. L'Administration a choisi de réduire le nombre de ses pilotes tout en maintenant un service de pilotage efficace. On s'attend à une reprise économique en 2010, et tous les employés et pilotes de l'Administration seront alors indispensables pour faire face efficacement à l'augmentation de trafic qui s'en suivra.

On prévoit que les augmentations de tarifs pendant la période de planification 2011–2013 suivront l'indice du coût de la vie.

En réaction à l'apparente diminution du nombre de navigants qualifiés au pays, l'Administration entend amender son règlement en ce qui concerne le recrutement des pilotes. Les modifications permettront à l'Administration de continuer à recruter les candidats les mieux qualifiés et ainsi assurer un niveau de sécurité élevé à tous les usagers.

L'Administration, de concert avec le ministère des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, s'attaquera à la recommandation de l'OTC de 1999 portant sur le resserrement des exigences relatives aux dispenses de pilotage obligatoire pour les navires canadiens qui naviguent sur les Grands Lacs. Le processus d'amendement au règlement devrait être finalisé au cours de 2009.

L'Administration prévoit effectuer une vérification interne visant à déterminer si les pratiques et les procédés actuels de la direction permettent une analyse correcte de la qualité et de la fiabilité du service fourni par les bateaux-pilotes en sous-traitance, de façon à réduire les risques de retards dans le service.

Pendant la période planification, l'Administration prévoit diminuer légèrement le nombre de ses employés, mais ne s'attend pas à engager de dépenses extraordinaires importantes.

La plupart des conventions collectives de l'Administration sont en vigueur jusqu'en 2012, et on s'attend à renouveler au début de 2009 celles qui sont expirées. On ne prévoit pas d'arrêt de travail.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

REVENU ET TRAFIC

L'Administration travaille dans un environnement où plusieurs facteurs peuvent influer de façon significative sur ses activités. Certains de ces facteurs sont les exportations de grain, les importations/exportations d'acier, les économies canadienne et américaine, les effets de l'émergences de la Chine, la valeur du dollar canadien et la crise mondiale du crédit. L'un ou l'autre de ces facteurs peut influer sur les recettes provenant du pilotage ainsi que la rentabilité de l'Administration. Seuls ou en combinaison les uns avec les autres, ces facteurs ne peuvent être prévus avec exactitude, ce qui oblige l'Administration d'attendre afin d'en connaître les conséquences. L'industrie et les usagers ont indiqué qu'ils sont prêts à financer le pilotage durant les périodes de faible demande puisqu'ils ne peuvent se permettre des délais lorsque la demande augmente. Nous avons constaté que même une faible hausse de la demande (1 %) peut accroître les délais, ce qui peut coûter très cher aux usagers. En outre, l'Administration doit tenir compte des conventions collectives, des marchés de service et des ententes de location durant la période de planification, tel qu'expliqué dans la présente section.

L'Administration prévoit un taux d'inflation de 2,5 % par année pour la période de planification ainsi que les mêmes taux d'intérêt qu'en 2008. L'Administration prévoit le trafic de 2009 à 5 800 affectations.

Aussi, l'Administration a des conventions collectives, contrats de services et un bail qu'elle doit honorer au cours de la période de planification, qui sont expliquées dans cette section.

CONVENTIONS COLLECTIVES

L'Administration a conclu cinq conventions collectives dont quatre avec les corporations de pilotes et une avec l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), qui représente le personnel de bureau et les répartiteurs au service de l'Administration. Deux conventions ont été renégociées pour une période de cinq ans et viendront à expiration le 31 mars 2012. Les négociations se poursuivent avec les deux autres groupes de pilotes, et on s'attend à finaliser les ententes vers la fin de 2008 ou le début de 2009. L'Administration et les pilotes ont également conclu une entente de cinq ans, qui est valable jusqu'au 31 mars 2011, selon laquelle les pilotes renoncent à faire la grève ou à refuser d'offrir des services. La convention collective avec les employés représentés par l'AFPC a expiré le 30 juin 2006 et l'Administration espère une nouvelle entente avec ces employés avant la fin de 2008. On prévoit renouveler les conventions en suspens avec des augmentations salariales basées sur l'augmentation du coût de la vie.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

CONTRATS DE BATEAUX-PILOTES

L'Administration passe des contrats pour les services de bateaux-pilotes à Port Weller et à Port Colborne. Les contrats actuels demeureront en vigueur jusqu'en 2010.

Les deux bateaux-pilotes, y compris les équipages, sont offerts à un taux mensuel fixe. Le coût de ce service est d'environ 525 000 $ par année pour les deux contrats.

CONTRATS DE TRANSPORT TERRESTE

Le contrat pour les services de transport terrestre assurant le déplacement des pilotes entre Saint-Lambert et Beauharnois (Québec) et Cornwall (Ontario) prendra fin le 31 décembre 2009. Celui pour les services de transport entre Cornwall (Ontario), l'écluse Snell (États-Unis), St-Lambert (Québec) et Cap Vincent (New York) prendra fin le 31 décembre 2008, de même que celui dans le secteur du canal de Welland.

Le coût de ces services est directement lié au nombre d'affectations. On estime qu'il sera de l'ordre de 400 000 $ en 2009.

Il est difficile de prévoir l'augmentation de ces frais pour l'ensemble de la période de planification en raison de la tendance à la hausse des prix du pétrole et des assurances. On ne peut pas anticiper les effets de ces hausses en ce moment.

BAIL

L'Administration a déménagé son social siège en 1994. Les bureaux sont assujettis à un bail de cinq ans qui expirera en 2009. Le coût annuel est d'environ 58 000 $ en 2008, et il augmentera en fonction de l'indice canadien des prix à la consommation en 2009. Les négociations en vue du renouvellement du bail sont en cours avec le propriétaire, la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent.

SOUTIEN INFORMATIQUE

L'Administration a conclu une entente visant les logiciels et l'exploitation du site Web avec Klein Systems de Vancouver (Colombie-Britannique), au coût annuel fixe de 21 000 $. Cette entente est en vigueur pendant un an seulement, et peut être résiliée sans frais à tout moment.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

ÉTAT DES RESSOURCES EN MAIN-D'OEUVRE

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

ÉTAT DES RESSOURCES EN MAIN-D'OEUVRE À LA FIN DE L'EXERCICE

	RÉEL 2003	RÉEL 2004	RÉEL 2005	RÉEL 2006	RÉEL 2007	PRÉVISION 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
ADMINISTRATION											
PRÉSIDENT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CADRES ADMINISTRATIFS	5	4	4	5	6	6	6	6	6	6	6
PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	4,5	3,5	3,5	3,5	3	3	3	3	3	3	3
TOTAL	10,5	8,5	8,5	9,5	10	10	10	10	10	10	10
EXPLOITATION											
PILOTES À TEMPS PLEIN	60	60	58	60	61	61	59	59	59	59	59
PILOTES CONTRACTUELS (5)	5	4	1	3	2	3	3	3	3	3	3
RÉPARTITEURS (Temps plein)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉPARTITEURS (Temps partiel) (5)	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL	71,5	71	68,5	70	71	71,5	69,5	69,5	69,5	69,5	69,5
RESSOURCES TOTALES EN MAIN-D'OEUVRE	82,0	79,5	77,0	79,5	81,0	81,5	79,5	79,5	79,5	79,5	79,5

NOMBRE TOTAL DE PILOTES À TEMPS PLEIN AU 31 DÉCEMBRE

	2008	2009
CIRCONSCRIPTION DE CORNWALL	22	21
CIRCONSCRIPTION No 1	8	8
LAC ONTARIO	8	8
CIRCONSCRIPTION No 2	21	21
CIRCONSCRIPTION No 3	4	3
	61	59

NOMBRE TOTAL DE PILOTES CONTRACTUELS (5) AU 31 DÉCEMBRE

CIRCONSCRIPTION DE CORNWALL	2	2
CIRCONSCRIPTION No 1	-	-
CIRCONSCRIPTION No 2	1	1
CIRCONSCRIPTION No 3	-	-
	3	3
NOMBRE TOTAL DE PILOTES	62,5	60,5

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

ÉTAT DES RÉSULTATS

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

(en milliers)

	RÉEL 2007	PRÉVISION 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
RECETTES							
DROITS DE PILOTAGE	18 236 $	16 036 $	16 641 $	18 305 $	18 763 $	19 232 $	19 713 $
SURCHARGE TEMPORAIRE	372	316	998	-	-	-	-
PLACEMENTS	42	30	40	60	60	70	80
DIVERS	80	65	75	75	75	75	75
TOTAL	18 730 $	16 445 $	17 754 $	18 430 $	18 898 $	19 377 $	19 868 $
DÉPENSES							
SALAIRES - PILOTES	7 539 $	7 814 $	7 899 $	8 096 $	8 298 $	8 505 $	8 718 $
SALAIRES - SURTEMPS	1 991	1 325	1 360	1 395	1 430	1 465	1 500
SALAIRES - PRODUCTIVITÉ	1 860	995	1 020	1 045	1 070	1 095	1 120
AVANTAGES SOCIAUX - PILOTES	1 837	1 900	1 910	1 958	2 007	2 057	2 108
SALAIRES - EXPLOITATION	712	758	778	797	817	837	858
AVANTAGES SOCIAUX - EXPLOITATION	200	212	218	223	229	234	240
FRAIS DE DÉPLACEMENT	1 121	1 080	1 090	1 125	1 160	1 195	1 230
BATEAUX-PILOTES	588	605	630	660	680	700	720
TRANSPORT TERRESTRE	476	450	460	470	480	490	500
ORDINATEUR PORTABLE DES PILOTES ET LOGICIEL DE NAVIGATION	189	174	116	116	116	116	116
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	271	359	226	232	240	248	256
COMMUNICATIONS	43	50	50	50	50	50	50
SERVICES DE RÉPARTITION	62	50	50	50	50	50	50
SERVICES PUBLICS ET FOURNITURES	149	160	170	170	170	170	170
FORMATION - PILOTE	98	98	-	100	100	100	100
TOTAL	17 139 $	15 292 $	15 977 $	16 497 $	16 997 $	17 312 $	17 736 $
MARGE D'EXPLOITATION	1 591 $	1 153 $	1 777 $	1 943 $	2 001 $	2 065 $	2 132 $
DÉPENSES ADMINISTRATIVES							
SALAIRES	552 $	573 $	588 $	603 $	618 $	633 $	649 $
AVANTAGES SOCIAUX	131	132	136	139	142	146	149
SERVICES PUBLICS ET LOYER	88	105	90	90	90	90	90
AVANTAGES SOCIAUX EMPLOYÉS RETRAITÉS	13	12	10	10	10	8	8
JETONS DE PRÉSENCE	60	60	60	60	60	60	60
FRAIS DE DÉPLACEMENT - CONSEIL	92	80	80	80	80	80	80
FRAIS DE DÉPLACEMENT - ADMINISTRATION	75	100	75	100	75	100	75
COMMUNICATIONS	12	15	15	15	15	15	15
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	61	101	56	60	64	68	72
SERVICES PROFESSIONNELS	172	80	100	100	100	100	100
FORMATION - ADMINISTRATION	7	10	10	10	10	10	10
AMORTISSEMENT	56	61	60	55	45	45	45
FRAIS D'INTÉRÊT	30	18	15	10	-	-	-
	1 329 $	1 145 $	1 294 $	1 332 $	1 309 $	1 355 $	1 353 $
PROFIT NET (PERTE) DE L'EXPLOITATION	262 $	8 $	483 $	611 $	692 $	710 $	779 $
GAIN EXTRAORDINAIRE	-	-	-	-	-	-	-
PROFIT NET (PERTE)	262 $	8 $	483 $	611 $	692 $	710 $	779 $
AJUSTEMENTS TARIFAIRES	2,5%	4,0%	4,0%	10,0%	2,5%	2,5%	2,5%
SURCHARGE TEMPORAIRE DE 2%	2,0%	2,0%	6,0%	-	-	-	-
TAUX D'INFLATION	2,2%	2,4%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
AUGMENTATIONS SALARIALES	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
AFFECTATIONS	6 838	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

BILAN

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

(en milliers)

	RÉEL 2007	PRÉVISION 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
ACTIF							
ACTIF COURANT							
CAISSE	233 $	197 $	222 $	200 $	161 $	142 $	294 $
PLACEMENTS À COURT TERME	3 730	2 424	2 824	3 524	4 324	5 124	5 824
COMPTES DÉBITEURS	2 486	2 120	2 330	2 425	2 620	2 620	2 725
	6 449	4 741	5 376	6 149	7 006	7 886	8 843
PLACEMENTS À LONG TERME							
PLACEMENTS À LONG TERME - RÉGULIER	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILISÉS	593	730	800	860	910	960	1 010
MOINS : AMORTISSEMENT CUMULÉ	(455)	(516)	(576)	(631)	(676)	(721)	(766)
	138	214	224	229	234	239	244
TOTAL DE L'ACTIF	6 587 $	4 956 $	5 600 $	6 378 $	7 239 $	8 125 $	9 087 $
PASSIF							
DETTE BANCAIRE ET DÉCOUVERT BANCAIRE	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	6 225 $	5 225 $	5 355 $	5 490 $	5 625 $	5 765 $	5 910 $
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	3 688	3 048	3 080	3 112	3 146	3 182	3 220
TOTAL DU PASSIF	9 913	8 273	8 435	8 602	8 771	8 947	9 130
AVOIR DES ACTIONNAIRES							
ACTIONS ORDINAIRES	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAL D'APPORT	82	82	82	82	82	82	82
DÉFICIT ACCUMULÉ	(3 408)	(3 400)	(2 917)	(2 306)	(1 614)	(904)	(125)
	(3 326)	(3 318)	(2 835)	(2 224)	(1 532)	(822)	(43)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	6 587 $	4 956 $	5 600 $	6 378 $	7 239 $	8 125 $	9 087 $

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

(en milliers)

	RÉEL 2007	PRÉVISION 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
ENCAISSE EN PROVENANCE DES (UTILISÉE POUR LES):							
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
SURPLUS (PERTE) NETTE POUR L'EXERCICE	262 $	8 $	483 $	611 $	692 $	710 $	779 $
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR L'ENCAISSE							
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	235	(640)	32	32	34	35	38
AMORTISSEMENT	56	61	60	55	45	45	45
AMORTISSEMENT DE L'ESCOMPTE SUR LES PLACEMENTS	(23)	-	-	-	-	-	-
GAIN SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-
VARIATION NETTE DES COMPOSANTES DU FONDS DE ROULEMENT AUTRES QUE L'ENCAISSE	(206)	(634)	(80)	40	40	40	40
	324 $	(1 205) $	495 $	738 $	811 $	831 $	902 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
ACHAT DES TITRES DE PLACEMENT	(4 906)	(3 600)	(4 000)	(4 700)	(5 500)	(6 300)	(7 000)
DISPOSITION DES PLACEMENTS	5 054	4 906	3 600	4 000	4 700	5 500	6 300
PRODUIT DE DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(50)	(137)	(70)	(60)	(50)	(50)	(50)
	98 $	1 169 $	(470) $	(760) $	(850) $	(850) $	(750) $
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	422	(36)	25	(22)	(39)	(19)	152
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(189)	233	197	222	200	161	142
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	233 $	197 $	222 $	200 $	161 $	142 $	294 $

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS
SOMMAIRE DU PLAN D' ENTREPRISE 2009-2013

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

PLAN D'ENTREPRISE

(en milliers)

	RÉEL 2007	PRÉVISION 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013
ÉDIFICE	- $	- $	20 $	20 $	- $	- $	- $
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	9	71	30	20	20	20	20
MATÉRIEL INFORMATIQUE	41	66	20	20	30	30	30
	50 $	137 $	70 $	60 $	50 $	50 $	50 $

En 2009 et 2010, l'Administration prévoit débourser 20 000 $ par année pour améliorer la salle d'attente des pilotes à Saint-Lambert. En 2009, elle prévoit dépenser 30 000 $ pour améliorer ses locaux en location au siège social de Cornwall. Tout au long de la période de planification, elle continuera d'investir au besoin dans les logiciels et le matériel informatique.